

EXTRAIT DE RÉOLUTION

PROCÈS-VERBAL de la 18^e séance du conseil de la Ville de Beauharnois, séance extraordinaire, tenue le 6 octobre 2020, à 18h30, à la Salle du conseil municipal, située au 600, rue Ellice à Beauharnois sous la présidence du maire, Monsieur Bruno Tremblay.

Sont présents:

Madame Jocelyne Rajotte, Madame Roxanne Poissant, Monsieur Richard Dubuc, Monsieur Alain Savard et Madame Linda Toulouse.

2.2 2020-10-336 Décret de l'endroit où siège le Conseil municipal de la Ville de Beauharnois – Salle du Conseil, Hôtel-de-Ville – 660, rue Ellice

ATTENDU l'article 318 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19) prévoyant qu'il est possible pour le conseil municipal de la Ville de Beauharnois de fixer, par résolution, un endroit sur le territoire de la municipalité pour tenir ses séances;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Beauharnois a décidé, par la résolution numéro 2020-08-259, adoptée lors de la séance ordinaire du 18 août 2020, de décréter que l'endroit de la tenue des séances ordinaires est la Salle Marie-Rose, au Centre communautaire de Beauharnois, dont l'adresse civique est le 600, rue Ellice à Beauharnois;

ATTENDU QU'en raison de la classification en zone rouge (COVID-19), la Ville de Beauharnois n'est pas en mesure de permettre la tenue de séance publique;

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite fixer l'endroit de la tenue des séances ordinaires, à la Salle du Conseil, sise au 660, rue Ellice à Beauharnois;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Roxanne Poissant
APPUYÉ PAR Monsieur Richard Dubuc

2.2 2020-10-336 Décret de l'endroit où siège le Conseil municipal de la Ville de Beauharnois – Salle du Conseil, Hôtel-de-Ville – 660, rue Ellice (suite)

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

- **DE DÉCRÉTER QUE** l'endroit où se tiennent les séances ordinaires du conseil municipal est, à compter de ce jour, à la Salle du Conseil, à l'Hôtel-de-Ville, sise au 660, rue Ellice à Beauharnois.

Adoptée.

VRAI EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA VILLE DE BEAUHARNOIS

DATE : 07 OCT. 2020



Greffier de la ville